

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 29 septembre 2020, à compter de 15 h 00, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:

Gilbert Pilote, maire

Pauline Lauzon, conseillère

Diane Sirard, conseillère

Mario Lachaine, conseiller

Hélène Lévesque, conseillère

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, le maire déclare l'assemblée ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, le maire déclare l'assemblée ouverte.

2020-09-273

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté :

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement numéro 162 décrétant une dépense de 1 320 250 \$ et un emprunt de 1 320 250 \$ pour défrayer le cout des travaux de réfection du 4^e rang de Moreau
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

2020-09-274

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 162 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 320 250 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 320 250 \$ POUR DÉFRAYER LE COUT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU 4E RANG DE MOREAU

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 162 décrétant une dépense de 1 320 250 \$ et un emprunt de 1 320 250 \$ pour défrayer le cout des travaux de réfection du 4^e rang de Moreau soit adopté.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions à été mise à la disposition du public présent.

2020-09-275

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 29 septembre 2020 soit levée, il est 15 h 10.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Gilbert Pilote, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilbert Pilote, maire